



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 3 DECEMBRE 2021 à 20 heures

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 NOVEMBRE 2021

PRÉSENTS : Paquerette PEYRIDIEUX, Maire - André CLASTRES, 1^{er} adjoint - Marie-Noëlle LAUBA, 3^e Adjoint - Sébastien CLAVET - Patrick DEBOT FUSEAU – Yannick MALÈVRE - Edith NAUZE - Nicole DUFOSSÉ - Jean-Jacques FUNK - Annick SAMSON - Didier GADEAUD - Véronique BAUDRY - Sébastien MARCHEIX, Conseillers Municipaux

EXCUSÉS : Wilfried RIBÉRAUD (pouvoir à MARCHEIX Sébastien)
Jackie BRUNEL (pouvoir à Sébastien CLAVET)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Edith NAUZE

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 24 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour une délibération relative à l'adoption du rapport n°2 de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) de la CALI. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Informations données par Madame le Maire :

- La situation sanitaire s'aggrave : le pic de la 5^{ème} vague est attendu en début d'année. Le protocole sanitaire de l'école a été adapté. La vaccination est ouverte aux plus de 18 ans pour la dose de rappel. Le Vaccin Bus de la CALI sera présent sur notre commune le jeudi 20 janvier 2022 pour les premières doses ou doses de rappel. De nombreuses personnes ont profité de ce service de proximité à deux reprises sur notre commune.
- Tous les travaux prévus au budget ont été réalisés : éclairage public, bâtiments, voirie, curages de fossés. Merci pour la diligence de l'ensemble des artisans.
- Les travaux de réhabilitation de l'étage de la mairie vont continuer début janvier : doublage des plafonds des greniers, des murs de la salle de réunion, réfection des planchers et mise aux normes de l'électricité.
- Suite aux arrêts maladie des deux agents des services techniques, nous avons recruté M. RICHARD, intérimaire, pour assurer la continuité des services.

ORDRE DU JOUR

I – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (DELIB_40)

Suite à la réorganisation du service « cantine – garderie – entretien des locaux » après les départs en retraite de deux agents, il convient de :

- Supprimer un poste d'Adjoint Technique Principal 2^e classe 24h30/35 °
- Ouverture d'un poste d'Adjoint Technique 27h50/35° pour la stagiairisation de Madame AUDEGOND Valérie en charge de la garderie, aide à la cantine scolaire et entretien des locaux.
- Renouvellement du contrat Parcours Emploi Compétences 20/35° de Madame NOEL Muriel en charge de l'accompagnement du bus scolaire, de la surveillance pendant la pause méridienne, entretien des locaux et aide à la cantine.
- Renouvellement du contrat de droit public (CDD) 32/35° pour Madame DULONG Mathilde en charge de la restauration scolaire et l'entretien des locaux.

Madame le Maire prévoit d'établir un contrat de droit public (CDD) 35/35° pour les services techniques. Un contrat Parcours Emploi Compétences a été proposé à M. RICHARD sur la base de 28h.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la modification du tableau des effectifs ainsi que les prévisions de recrutement.

II – MODIFICATION DES STATUTS DE LA CALI (DELIB_41)

Dans un souci d'harmonisation et de clarté sur l'ensemble de son territoire, la CALI a modifié l'exercice de sa compétence « petite enfance, enfance et jeunesse ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve la modification des statuts de la CALI.

III – ADOPTION DU RAPPORT N°2 DE LA COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFÉRÉES (DELIB_42)

Ce rapport n°2 stipule l'évaluation des charges transférées liées au transfert de la compétence « petite enfance, enfance et jeunesse » et plus précisément sur la rétrocession à leur commune, des Accueils de Loisirs Sans Hébergement d'Abzac, de Les Billaux et de Pomerol, ainsi que de la ludothèque à Libourne. La CALI va donc restituer à ces communes, les sommes correspondantes au coût net supporté par la CALI.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, adopte le rapport n°2 de la CLECT.

IV – TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS (DELIB_43)

Conformément aux dispositions de l'article 1407 bis du Code Général des Impôts, les communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) peuvent assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

Cette taxe s'appliquera dans les conditions prévues au VI de l'article 232 et sur les logements habitables (clos, couverts et pourvus des éléments de confort minimum).

Cet assujettissement permettra à la commune de conserver une partie de ses taxes, le reste étant versé à la CALI.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, accepte d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation à compter du 1^{er} janvier 2022.

V – DECISIONS MODIFICATIVES SUR LE BUDGET 2021 (DELIB_44)

Il est nécessaire de modifier les prévisions budgétaires afin d'honorer les dernières dépenses de l'année :

Section de fonctionnement

- Ouverture de crédit de 7 000 € pour alimenter les charges à caractère général (entretien du matériel, des bâtiments, honoraires d'avocat - chapitre 011- dépenses). Compensée par la même valeur sur les droits de mutation dont l'encaissement a été bien supérieur aux prévisions (chapitre 73 – recettes)
- Virement de crédits de 5 500 € pour alimenter les autres charges de gestion courante (chapitre 65 – dépenses). L'assujettissement des charges patronales sur les indemnités des élus n'était pas connu lors du vote du budget. La somme de 5 500 € sera prise sur les charges de personnel (chapitre 012).

Section d'investissement

- Virement de crédits : - 6 285 € au compte 2184 / + 6 285 € au compte 21318/21 (travaux électricité : cumulus, climatisation, rénovation étage mairie)
- Virement de crédits : - 1 899 € au compte 2152 / + 1 899 € au compte 2184 (acquisition lave- vaisselle pour la cantine).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés ces décisions modificatives.

VI – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 (DELIB_45)

Il est nécessaire de discuter les orientations budgétaires pour 2022 afin de déposer dès le début de l'année, les dossiers de demande de subvention.

Suite aux travaux des commissions :

Des travaux de voirie supplémentaires qui devraient être réalisés d'ici la fin de l'année 2021 :

- 4 potelets à mémoire de forme remplaceront ceux qui sont cassés. Un marquage en peinture blanche réfléchissante sera fait sur les bordures. Après consultation par notre bureau d'étude Avis Conseil, l'entreprise Signaux Girod a été retenue pour la somme de 1 951.20 €.
- Les caniveaux à l'entrée de la place Jules Verne doivent être refaits, l'accès devient dangereux. Des devis sont en cours.

Madame le Maire présente les orientations budgétaires 2022 :

- Rénovation des locaux à l'étage de la mairie : plafonds (1 296 €), isolation des murs (1 539 €). Nous sommes en attente du devis pour la réfection du parquet. Ces travaux seront subventionnés au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes.
- Installation d'un skate park : Premier devis reçu pour la somme de 29 776 €. D'autres devis sont en cours. Cet équipement est subventionné par le Conseil Départemental (25%/35% et par l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (25%).

- Travaux voirie :
 - ➔ un cheminement piéton sera créé avenue de la Libération pour la sécurité des élèves,
 - ➔ un plateau surélevé sera installé avenue de la Libération au niveau des commerces,
 - ➔ reprofilage des voies communales les plus abîmées (à définir),
 - ➔ travaux et étude à prévoir pour l'aménagement futur de la rue de Joliberge et la rue des Jardins.

Ces travaux voirie sont subventionnés au titre des amendes de police (40 % sur 20 000 €). Une subvention au titre du Fonds d'Aide à la Voirie Communale (35%) sera demandée. Les travaux de reprofilage seront financés par le Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes.

- Eclairage public
 - ➔ un lampadaire supplémentaire est à prévoir rue de Jamayau,
 - ➔ l'éclairage des vitraux de l'église permettrait de valoriser ce bâtiment,
 - ➔ l'éclairage public de la rue des Jardins,

Ces travaux sont subventionnés à 60 % par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et à 20 % par le Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde

- Equipements cantine scolaire
Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la subvention sollicitée au titre du « soutien aux cantines scolaires » a été accordée pour la somme de 5 505 €, ce qui correspond au montant hors taxes des acquisitions portées au budget 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve cette orientation budgétaire et autorise Madame le Maire à déposer les demandes de subventions se référant à ces projets de travaux.

VII – INDEMNISATION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES ET COMPLÉMENTAIRES (DELIB_46)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que pour des nécessités de services, les agents amenés à dépasser le temps de travail hebdomadaire peuvent être indemnisés pour des heures complémentaires ou supplémentaires, sur délibération.

Pour un agent à temps non complet, les heures effectuées jusqu'à 35 heures hebdomadaires sont des heures complémentaires rémunérées sur la base de l'indice de l'agent. Au-delà, il s'agit d'heures supplémentaires ouvrant droit à une indemnisation spécifique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide que les heures complémentaires et supplémentaires seront rémunérées selon ces conditions.

VIII – ENTRETIEN DES ROUTES MITOYENNES AVEC LA COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE (DELIB_47)

Ce dossier est suivi par notre cabinet conseil, AVI Conseils. Aucune entente n'a pas été obtenue avec la Commune de Saint Christophe de Double pour l'entretien coordonné et équitable de la route de la Forêt et de la route du Brugeot, comme le veut la loi.

Un projet de convention a été proposé lors de réunions conjointes.

Nous avons demandé l'arbitrage de Monsieur le Sous-Préfet pour arriver à un accord. Cette réunion aura lieu le 5 janvier prochain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, sollicite la signature d'une convention d'organisation des travaux entre les deux communes pour l'entretien de ces voies mitoyennes et autorise Madame le Maire à la signer après avis de Monsieur le Sous-Préfet.

IX – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

• Fermeture d'une classe sur le RPI

Par manque d'effectif, une classe va être supprimée à la rentrée 2022. Dans le cadre de son projet d'école ou de réhabilitation, la commune de Porchères souhaite garder sa 4^{ème} classe.

Nous devons être vigilants pour l'équilibre à conserver sur le Regroupement Pédagogique Intercommunal, à savoir 3 classes à St Antoine sur l'Isle, 3 classes à Porchères.

• Label Terre Saine

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que notre commune, seule commune du SMICVAL, a obtenu le label « Terre Saine ». Seules deux communes de Gironde ont obtenu ce label, Castelnau du Médoc et Saint Antoine sur l'Isle.

Sébastien CLAVET, Conseiller Municipal délégué à l'Environnement a été délégué pour récupérer ce diplôme au Congrès des Maires.

- **Ressources Humaines**

Suite aux résultats positifs pour la commune des 3 contentieux jugés par le Tribunal Administratif, la commission Ressources Humaines a été réunie.

Madame DUFOSSÉ, Conseillère Municipale déléguée aux Ressources Humaines présente la synthèse de cette réunion.

La commune de Saint Antoine sur l'Isle, en sa qualité d'employeur, représentée par Madame le Maire et après avis favorable de la Commission Ressources Humaines, a engagé une procédure de saisine du Conseil de Discipline près le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale à l'encontre de deux salariés titulaires pour faute grave :

- déclaration mensongère d'accident de service,
- attestations sur l'honneur mensongères,

Soit un manquement grave à l'obligation de loyauté à l'égard de leur employeur. Il en résulte de lourdes conséquences financières pour la Commune. Les dates des Conseils de Discipline ne sont pas encore connues.

- **Crise sanitaire**

Le pic de la 5^e vague étant attendu, toutes les cérémonies des vœux sont annulées. Peut-être pourrons-nous prévoir une manifestation avec les habitants au printemps ou cet été.

- **Goûter de Noël**

Les élus sont invités au goûter de Noël qui aura lieu dans la cour de l'école. Les livres de Noël offerts par la Municipalité seront remis aux enfants à cette occasion.

- Remerciements à :

- Didier GADEAUD, Elu, Max MATOKO et François BOURREAU, bénévoles, pour l'aide apportée lors des curages de fossés.
- Jean-Jacques FUNK pour le travail effectué au sein de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 20h55